

UNE VISITE AU CIMETIERE DE CARPENTRAS

Monsieur Josphe Amar, président de l'Association culturelle israélite de Carpentras (ACIC), avait organisé le jeudi 3 mars à la demande de Monsieur Robert Sault, sous-préfet de Carpentras, une visite du cimetière israélite de la ville. Monsieur Jean-François Sampieri, Procureur de la République, ainsi que le Commandant Guy Cerna, de la police nationale, participaient à la visite, à laquelle s'était joint Monsieur Jean-Claude Busidan, membre de l'ACIC.

Monsieur Joseph Amar avec lequel je prépare actuellement une plaquette de présentation du cimetière avait eu l'amabilité de m'inviter à cette visite au cours de laquelle il a beaucoup été question de sécurité.

Il faut en effet savoir qu'une circulaire récente de l'Administration générale (circulaire du 11 janvier 2005 relative à la protection des cimetières) demande que les services de la police et de la gendarmerie nationale recensent les cimetières et les lieux de sépultures particulièrement exposés à des risques de profanations. La circulaire recommande également différents types de protection des cimetières ainsi recensés, et la visite du 3 mars avait justement pour objectif de vérifier l'état sécuritaire du cimetière israélite de Carpentras, afin que ne puissent s'y reproduire les tristes événements de 1990.

Il est bien sûr apparu qu'étant donné la superficie importante du cimetière, et la longueur du mur qui l'entoure, il était difficile d'en assurer une sécurité parfaite, mais qu'elle pouvait néanmoins être améliorée. Monsieur le Sous-Préfet a suggéré différentes dispositions qui pourraient être prises, tandis que le commandant de la police a rappelé que le cimetière était l'objet d'une surveillance nocturne régulière.

Au terme de cette visite, nous sommes heureux de constater que les autorités compétentes aient inscrit à l'ordre du jour le souci de protéger au maximum ce cimetière afin qu'il demeure le havre de paix qu'il doit être pour l'Eternité.

Michèle BITTON

7 mars 2005